

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2014

ARTISANAT, COMMERCE ET TRÈS PETITES ENTREPRISES - (N° 1338)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE172

présenté par
M. Verdier, rapporteur

ARTICLE 27

A l'alinéa 18, substituer aux mots :

« sont remplacées par une référence »,

les mots :

« s'entendent comme des références ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.